



USYCAA

UNION DES SYNDICATS DES CONTRÔLEURS
AÉRIENS DE L'ASECNA



N° 2022/040/INF/USYCAA/BEU

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 14

DU MERCREDI 19 OCTOBRE 2022

LEVÉE DU PRÉAVIS DE GRÈVE DE L'USYCAA

Considérant l'engagement ferme et l'implication directe des plus hautes Autorités des différents États membres de l'ASECNA,

Considérant la pertinence des résolutions issues de la Réunion Extraordinaire du Comité des Ministres de l'ASECNA, tenue le lundi 17 octobre 2022 à Dakar en République Sénégalaise,

Considérant l'ampleur de l'impact du spectre de la grève sur l'économie de nos États et les activités des usagers de l'air,

Vu la place prépondérante qu'occupe le métier de Contrôleur Aérien et le rôle éminemment important qui incombe aux Aiguilleurs du Ciel dans la stabilité de l'économie des États et les activités des usagers de l'air,

Le Bureau Exécutif (BEU) de l'Union des Syndicats des Contrôleurs Aériens de l'ASECNA (USYCAA) :

Exprime sa profonde gratitude aux membres du Comité des Ministres de l'ASECNA qui, nonobstant le contexte difficile qui prévalait, ont su reconquérir la confiance des Contrôleurs Aériens à travers les décisions courageuses qu'ils ont prises dans le but d'assurer la pérennité de l'Agence,

Félicite l'ensemble des Contrôleurs Aériens de tous les centres de contrôle de l'ASECNA pour leur mobilisation historique et leur engagement sans faille pour la défense de leurs droits et la réhabilitation du prestige de leur noble métier,

Décide que le préavis de grève réactivé le mardi 20 Septembre 2022 et suspendu le samedi 24 Septembre 2022, est levé à compter du Jeudi 20 Octobre 2022,

Précise que cette levée est consentie par les Contrôleurs Aériens de l'ASECNA afin de contribuer à restaurer un climat social serein et favorable à un dialogue constructif en vue de la satisfaction de sa plateforme revendicative.

1/2

E-Mail: usycaa@gmail.com Tel: +221765008290 / +225 0709216639



Aussi, le Bureau Exécutif de l'USYCAA demande-t-il aux honorables membres du Comité de suivi mis en place, d'œuvrer à la cessation de toute forme de sanction, notamment, à la réhabilitation dans leurs droits, de tous les Contrôleurs Aériens expatriés sommés actuellement par la Direction Générale de l'ASECNA, de rejoindre leurs pays d'origine.

Vive l'USYCAA,

Vive l'ASECNA.

Fait à Abidjan, le 19 octobre 2022

Ont signé

Pour le SYNACCI



SANGARE Moussa

Pour le SACS



GOMIS François Paul

Pour le SYNCAB BN



MINDE Antoine

Pour le SYCCAM



SANOOGO Issiaka

Pour le SYNACT



SOVON Koffi

Pour le SYCAN



HAMANI Fatimata

Pour le SACAC



SENDABOA Fabrice

Pour le SYNCAB BF



BEMBAMBA Fulbert

Pour le SYCACOM



DJOUMOI Mohamed

Pour le SYNCAC



OUAGNI Michael

